

---

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

---

Dans un contexte de crise sanitaire lié à l'épidémi de coronavirus et afin de limiter les risques de propagation, la séance du conseil municipal permettant l'installation des conseillers municipaux ainsi que l'élection du maire et des adjoints a eu lieu dans un local différent du lieu habituel de réunion du conseil municipal.

En effet, la salle du conseil municipal ne permet pas en l'état de respecter l'ensemble des préconisations sanitaires pour la bonne tenue de la séance.

De plus, cette séance s'est déroulée avec pour seul public du personnel administratif, conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Cette séance a été retransmise en direct aux génoévains, via un lien accessible sur le site de la ville.

Le 23 mai 2020 à 14h00, les membres du Conseil municipal de la commune de Sainte Geneviève des Bois, proclamés élus pour la mandature 2020/2026 par le Bureau Electoral à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2020, se sont réunis salle Gérard Philipe, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-7, L2121-9 et L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Farid AMRANE, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Olivier LEONHARDT, Jean-Pierre VIMARD, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Laurence MOLINARI, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, Norman PANTER, Marie-Dominique CRIBIER, Marc ESNAULT, Farah QADHI, Thomas ZLOWODZKI (jusqu'à 16h16), Chantal LORIC, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à M. CHOLLET), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à M. BENISTY à partir de 16h16).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire sortant.

Une minute de silence est respectée en l'honneur des victimes du COVID-19.

Madame QADHI est désignée à l'unanimité Secrétaire de séance par le Conseil municipal, et procède à l'appel nominatif à l'issue duquel Monsieur Frédéric PETITTA constate que le quorum est atteint.

Monsieur Frédéric PETITTA donne lecture des résultats constatés aux P.V. des élections du 15 mars 2020:

La liste « Génovéains en marche » a obtenu 1 425 voix (18,80%), soit 3 sièges.

La liste « Lutte ouvrière- faire entendre le camp des travailleurs » a obtenu 359 voix (4,74%), soit 0 siège.

La liste « Faire ensemble Sainte Geneviève » a obtenu 4 316 voix (56,95%), soit 32 sièges.

La liste « Tous ensemble pour Sainte Geneviève des Bois » a obtenu 1 478 voix (19,50%), soit 4 sièges.

Conformément aux éléments transmis par les têtes de liste, le Maire informe le conseil municipal que M. VIMARD est président du groupe « Faire ensemble Sainte Geneviève », que M. CHOLLET est président du groupe « Génovéains libres et unis » et que M. ZLOWODZKI est président du groupe « Tous ensemble pour Sainte Geneviève des Bois (divers droite et citoyens) ».

Et déclare installés dans leur fonction de conseiller municipal :

- Frédéric PETITTA
- Michelle BOUCHON
- Olivier LEONHARDT
- Maria DE JESUS CARLOS
- Farid AMRANE
- Nadia CARCASSET
- Philippe ROGER
- Alice SEBBAG
- Jean-Pierre VIMARD
- Séverine BUSSON
- Brahim OUAREM
- Nathalie VASSEUR
- Héritier LUNDA
- Danièle GARCIA
- MarcLE MEUR
- KarlaAREL
- Franck CHAUVEAU
- Eléonore MORENO
- Mohammed ZAOUÏ
- Laurence MOLINARI
- Philippe DECOMBLE
- Brigitte JAUNET
- Jacques BOULANGER
- Naïna FERROUDJI
- José MARTINS
- Isabelle QUESNEL
- Franklin OBIANYOR
- Patricia BARTOLI
- Norman PANTER
- Marie-Dominique CRIBIER
- Marc ESNAULT
- Farah QADHI
- Thomas ZLOWODZKI
- Chantal LORIC
- Jacques BENISTY
- Mélanie SCHLATTER
- Yassin LAMAOUÏ
- Marie-Noëlle ROLLY
- Quentin CHOLLET

Monsieur Frédéric PETITTA cède la présidence de la séance à M. Jacques BENISTY, le doyen d'âge de la séance. Il donne lecture des articles L2122-4 et L 2122-7, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs, Mme Mélanie SCHLATTER et Monsieur Norman PANTER.

M. Jacques BENISTY procède à l'appel des candidatures pour l'élection du Maire.

Il annonce la candidature de :

- Yassin LAMAOUÏ
- Frédéric PETITTA
- Thomas ZLOWODZKI

## **ELECTION DU MAIRE**

Il est procédé au vote, chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 39
- majorité absolue : 20

Ont obtenu:

- M. Yassin LAMAOU: 3 voix
- M. Frédéric PETITIA: 32 voix
- M. Thomas ZLOWODZKI :4 voix

M. Frédéric PETITIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et installé dans la fonction de premier magistrat de la ville.

Monsieur Frédéric PETITIA reprend la présidence de la séance

## **FIXATION DU NOMBRE DES ADOPTS**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de onze postes d'adjoints Maire.  
Cette délibération est adoptée par 35 voix pour et 4 abstentions.

## **ELECTION DES 11 ADOPTS**

Monsieur Frédéric PETITIA rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Il propose la candidature des 11 adjoints suivants :

Nathalie VASSEUR	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire (Ecologie, Transversalité des politiques environnementales et Finances)
Farid AMRANE	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Habitat, Urbanisme et Equilibre Urbain)
Michelle BOUCHON	3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Accompagnement des Séniors et devoir de Mémoire)
Philippe ROGER	4 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Education, Transports et Mobilités)
Alice SEBBAG	5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Culture, Patrimoine et histoire de la ville)
Marc LE MEUR	6 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Politiques sportives)
Nadia CARCASSET	7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Santé)
Mohammed ZAOU	8 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Politique de la ville, emploi et insertion)
Maria DE JESUS CARLOS	9 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (commerces de proximité et des relations internationales)
Héritier LUNDA	10 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Jeunesse, Citoyenneté)
Danièle GARCIA	11 <sup>ème</sup> adjoint au Maire (Solidarités locales et Petite Enfance)

Il demande si il y a d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoint. Aucune liste n'est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 39
- bulletins blancs ou nuls : 7 blancs et 1 nul
- suffrages exprimés : 31
- majorité absolue: 16

Les onze adjoints élus ayant obtenu 31 voix sont proclamés élus.

Frédéric PETITIA donne la délégation des conseillers municipaux:

<b>Jean-Pierre VIMARD</b>	Conseiller municipal spécial (Démocratie d'implication) Président du groupe
<b>Brahim OUAREM</b>	Conseiller municipal spécial (Relations avec les syndicats intercommunaux)
<b>Philippe DECOMBLE</b>	Conseiller municipal spécial (travaux)
<b>Olivier LEONHARDT</b>	Conseiller municipal délégué (Relations institutionnelles)
<b>Séverine BUSSON</b>	Conseillère municipale déléguée (Handicap et ville inclusive)
<b>KarlaAREL</b>	Conseillère municipale déléguée (Suivi du CME et du PEDT)
<b>Franck CHAUVEAU</b>	Conseiller municipal délégué (Innovations environnementales)
<b>Eléonore MORENO</b>	Conseillère municipale déléguée (Développement des actions culturelles)
<b>Laurence MOLINARI</b>	Conseillère municipale déléguée (Lutte contre les discriminations et égalité Femmes/ Hommes)
<b>Brigitte JAUNET</b>	Conseillère municipale déléguée (Education à l'environnement et végétalisation de l'espace public)
<b>Jacques BOULANGER</b>	Conseiller municipal délégué (Développement du sport pour tous, sport santé)
<b>Naima FERROUDJI</b>	Conseillère municipale déléguée (Action sociale de proximité)
<b>José MARTINS</b>	Conseiller municipal délégué (Lien avec les copropriétés et accompagnement à la rénovation thermique des copropriétés)
<b>Isabelle QUESNEL</b>	Conseillère municipale déléguée (Développement des actions de prévention)
<b>Franklin OBIANYOR</b>	Conseiller municipal délégué (Animations commerciales)
<b>Patricia BARTOLI</b>	Conseillère municipale déléguée (Protection animale et bien être animalier)
<b>Norman PANTER</b>	Conseiller municipal délégué (Développement de la ville numérique et e administration)
<b>Marie-Dominique CRIBIER</b>	Conseillère municipale déléguée (Circulations douces et cheminements piétons)
<b>Marc ESNAULT</b>	Conseiller municipal délégué (Chargé de l'apprentissage, du renouveau des marchés forains et suivi des commissions de sécurité)
<b>FarahQADHI</b>	Conseillère municipale déléguée (Engagement citoyen et civique des jeunes)

Après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire **Frédéric PETITIA** donne **lecture de la charte de l'élu local**, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'un extrait des articles relatifs à l'élu local du CGCT, dont un exemplaire a été remis sur table aux conseillers municipaux.

Départ de M. ZLOWODZKI à 16h16.

### **DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal décide de donner à Monsieur le Maire délégation pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 7 voix contre.

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES**

Monsieur le Maire propose la constitution de 3 Commissions Municipales permanentes suivantes comprenant chacune 15 membres, plus le Maire, président de droit :

**- Commission écologie, transversalité des politiques environnementales, transports, mobilités, habitat, urbanisme, équilibre urbain, développement économique, commerces, relations internationales (C1)**

Nathalie VASSEUR	Brigitte JAUNET Farid	Marc ESNAULT
AMRANE	Franck CHAUVEAU	Franklin OBIANYOR
Maria DE JESUS CARLOS	José MARTINS	Jacques BENISTY
Philippe ROGER	Philippe DECOMBLE	Mélanie SCHLATTER
Brahim OUAREM	Marie-Dominique CRIBIER	Quentin CHOLLET

**Education, jeunesse, citoyenneté, politiques sportives culture, patrimoine, histoire de la ville. (C2)**

Philippe ROGER	Jean-Pierre VIMARD	Isabelle QUESNEL
Alice SEBBAG	Eléonore MORENO	Norman PANTER
Héritier LUNDA	Jacques BOULANGER	Chantal LORIC
MarcLE MEUR	Farah QADHI	Thomas ZLOWODZKI
KarlaAREL	Laurence MOLINARI	Marie-Noëlle ROLLY

**Santé, solidarités locales, petite enfance, accompagnement des seniors, devoir de mémoire, politique de la ville, emploi et insertion, prévention (C3)**

Nadia CARCASSET	Laurence MOLINARI	Marc ESNAULT
Danièle GARCIA	Naima FERROUDJI	Jean-Pierre VIMARD
Michèle BOUCHON	Brahim OUAREM	Mélanie SCHLATTER
Mohammed ZAOUÏ	Isabelle QUESNEL	Thomas ZLOWODZKI
Séverine BUSSON	Patricia BARTOLI	Marie-Noëlle ROLLY

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL LA COMMISSION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission spéciale, dite commission budgétaire, composée de 17 membres du conseil municipal désignés selon le principe de la représentation proportionnelle, plus le Maire, président de droit.

Cette commission se réunit à l'occasion de l'examen du budget primitif communal et du budget supplémentaire.

Frédéric PETITTA, Maire, Président de droit,

Nathalie VASSEUR	Héritier LUNDA
Farid AMRANE	Danièle GARCIA
Michelle BOUCHON	Jean-Pierre VIMARD
Philippe ROGER	Brahim OUAREM
Alice SEBBAG	Philippe DECOMBLE
MarcLE MEUR	Thomas ZLOWODZKI
Nadia CARCASSET	Jacques BENISTY
Mohamed ZAOUÏ	Quentin CHOLLET
Maria DE JESUS CARLOS	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION: FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur le calcul, la répartition et la majoration des indemnités de fonction :

Dans un premier temps, il s'agit de fixer et répartir l'enveloppe indemnitaire globale autorisée, soit un montant de 24% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les 11 adjoints au maire, 20% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les conseillers municipaux délégués spéciaux et 2,2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour les conseillers municipaux délégués.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

## **DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS: MAJORATION DES INDEMNITES VOTEES APRES REPARTITION DE L'ENVELOPPE**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur le calcul, la répartition et la majoration des indemnités de fonction:

Dans un second temps, il s'agit d'appliquer les majorations aux indemnités précédemment votées.

Les indemnités octroyées au maire et aux adjoints sont majorées de :

15% pour le Maire et les Maires-Adjoints au titre de chef-lieu de canton

22,22 % pour le Maire au titre de la DSU

33,33 % pour les Maires-adjoints au titre de la DSU

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

La séance est levée à 17h.

Sainte Geneviève des Bois, le 25 mai 2020,

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Mairie en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-Bois